

Le Premier Ministre

Paris, le 24 SEP. 2018

à

Monsieur le chef du service de l'inspection générale
de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Madame la cheffe du service de l'inspection générale
des finances

Madame la cheffe du service de l'inspection générale
des affaires étrangères

Monsieur le vice-président du conseil général
de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Objet : rationalisation de notre dispositif de recherche au service du développement.

La recherche est l'une des composantes essentielles de notre politique d'aide au développement. Investie dans la réalisation de l'ensemble des objectifs du développement durable, elle contribue fortement au renforcement de nos liens avec les pays en voie de développement. Avec l'enseignement supérieur qui lui est associé, elle permet à la France de développer une diplomatie scientifique et d'influence en pesant dans les négociations européennes et multilatérales, ou, au plan bilatéral, en nouant un réseau dense de coopérations, d'échanges d'idées et de convergences politiques.

La France s'appuie sur deux opérateurs dédiés : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) dont la recherche au service du développement constitue la mission centrale. La tutelle principale de ces opérateurs est assurée par le ministère chargé de la recherche en lien avec le ministère chargé des affaires étrangères. Le CIRAD s'attache à la recherche agronomique dans les zones tropicales et subtropicales. L'IRD adopte une approche plus fondamentale et pluridisciplinaire à l'exception notable des secteurs de l'énergie ou des STIC. Leur évolution depuis les années 80 permet de disposer à la fois d'une recherche reconnue internationalement et déployée avec et en fonction des attentes des acteurs locaux que ce soient les centres de recherche, les universités, les gouvernements ou les associations.

A l'action de ces deux opérateurs, vient se combiner ou s'ajouter un réseau dense de collaborations portées par de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche nationaux, au premier rang desquels figure le CNRS, reconnu mondialement comme symbole de l'excellence de la recherche française qui s'appuie sur plusieurs centaines de structures internationales telles que les laboratoires internationaux associés, les groupements de recherche internationaux et les unités mixtes internationales. Il convient de citer également les instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), dispositif partenarial avec le MEAE, qui permettent le développement de collaborations scientifiques dans le domaine des sciences humaines et sociales particulièrement dans le bassin méditerranéen, en Afrique et au Moyen Orient. L'investissement du CNRS s'étend bien au-delà

de ces disciplines et un grand nombre de ses actions, à commencer par l'accueil de doctorants et des post-doctorants issus des pays en voie de développement, contribue à notre diplomatie d'influence. Dans le domaine agronomique, si l'action du CIRAD est déterminante, elle se déploie en étroite concertation avec l'INRA dans le cadre du rapprochement engagé à la demande des tutelles depuis 1986. Elle associe également les acteurs de l'enseignement supérieur agricole regroupés au sein d'Agreenium. Dans tous les secteurs de la connaissance, les collaborations scientifiques avec les pays en voie de développement se diversifient et sont souvent portées par les universités ou par leurs regroupements (Idex, ISite...). Dans ce paysage complexe, il faut également mentionner dans le domaine de la santé l'investissement de l'INSERM et de l'Institut Pasteur qui permettent notamment d'étudier les maladies infectieuses émergentes.

Ce foisonnement d'initiatives contribue à la richesse des liens qui sont et seront tissés avec les pays concernés et avec leurs communautés scientifiques. Il convient cependant que ces actions s'effectuent dans un souci constant d'efficacité de l'investissement public, notamment dans le cadre du programme de réforme des politiques publiques « Action publique 2022 ».

Des rapprochements entre certains des acteurs de la recherche pour le développement pourraient être en mesure de participer à cette dynamique. Si l'on considère les projections hors du territoire national de ces acteurs, des représentations communes existent déjà entre le CIRAD et l'IRD et commencent à s'engager avec le CNRS. Cet effort de mutualisation pourrait être encore accru et surtout étendu aux autres acteurs nationaux.

Mais au-delà de ces opportunités géographiques, il convient de s'interroger sur une plus grande convergence des établissements concernés. Le rapprochement du CIRAD et l'INRA, qui est engagé depuis plusieurs années sous l'impulsion du CICID, a ainsi conduit à la mise en place d'une direction des relations internationales commune, gage d'une stratégie internationale concertée qui irrigue les réflexions d'Agreenium et l'ensemble des partenaires de l'ISite MUSE. Un rapprochement analogue entre l'IRD, le CNRS et les universités concernées pourrait être envisagé.

Vous voudrez bien, en vous fondant sur l'analyse des missions de ces différents opérateurs, l'examen de leurs organigrammes centraux ainsi que de la cartographie de leurs réseaux internationaux travailler à identifier les possibilités de poursuivre ou d'engager leur rapprochement.

Pour le CIRAD et l'INRA, vous évalueriez les bénéfices et la dynamique des actions entreprises et vous envisageriez une mutualisation européenne plus poussée de notre recherche agronomique pour le développement.

Pour l'IRD, le CNRS et les universités, vous envisageriez les différentes voies et moyens qui pourraient conduire à une meilleure cohérence de notre offre de recherche pour le développement.

Ces perspectives de rapprochement devront viser aussi bien à améliorer la qualité du service que rendent ces différents opérateurs qu'à dégager des gains de productivité chez chacun d'entre eux. Il vous est demandé de chiffrer clairement les économies qui peuvent en être attendues, en ETP et en masse salariale. Il vous est également demandé de dire selon quel calendrier ces mesures pourraient être mises en œuvre. Vous porterez notamment votre attention sur les activités suivantes, qui paraissent les plus à même de servir ces objectifs :

- dimensionnement des réseaux des acteurs de la recherche pour le développement et adéquation avec les objectifs stratégiques des opérateurs concernés dans la perspective d'une optimisation des moyens engagés (économies possibles et volume de ces économies, chiffrées en ETP et masse salariale) ;

- rationalisation et mutualisation des réseaux des opérateurs de recherche français dans les pays en développement (mutualisation des fonctions support, recours plus systématique au recrutement local, partage de locaux, mutualisation avec les partenaires européens) ;
- partage de grands équipements de recherche ;
- renforcement des liens de la recherche française pour le développement avec ses partenaires locaux ;
- optimisation des liens avec les réseaux diplomatiques, mutualisations éventuelles ;
- cohérence des implantations et stratégie immobilière en France et dans les Outre-mer ;
- nouvelles modalités de financement (réponse conjointe à des appels d'offres émanant de l'UE ou d'autres bailleurs, décloisonnement du financement de la recherche pour le développement ...).

Pour chacune de ces questions, vous vous attacherez à évaluer les économies possibles ou le gain d'efficacité de l'investissement public réalisé.

Vous veillerez à ce que vos réflexions et vos propositions préservent les spécificités d'approche et de structures des opérateurs concernés et prennent en compte la pérennité nécessaire à la construction des actions de recherche et des communautés scientifiques, notamment à la sécurité des personnels comme des implantations.

Vous veillerez à nous rendre votre rapport au plus tard le 1er décembre.


Edouard PHILIPPE